

TEXTES DES PERSONNALISATIONS POUR VOS CHÉQUIERS

Merci de remplir en lettres MAJUSCULES

1 – SUR LA COUVERTURE DES CHÉQUIERS

Message de 50 caractères maximum (espaces compris)

2 – SUR LES CHÈQUES

Mention de 45 caractères maximum (espaces compris)

3 – ENCART "PAROLE DE CE"

Message de 300 caractères maximum (espaces compris)

POUR VOS CHÈQUES À L'UNITÉ

Mention de 45 caractères maximum (espaces compris)

POUR VOS LETTRES-CHÈQUES

Merci de contacter votre conseiller commercial.

CL16

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat du Client. Sauf contrat spécifique entre REV&SENS et le Client, toutes modifications ou réserves vis-à-vis de ces conditions même spécifiées par écrit par le Client n'engagent nullement REV&SENS, à moins que lesdites modifications aient été expressément acceptées et contresignées par une personne habilitée de la société REV&SENS. Par la signature du bon de commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées dans leur intégralité.

ARTICLE 2 - FORMATION DU CONTRAT

La commande est effective par la signature du bon de commande et par l'apposition du cachet commercial. Toute commande est irrévocable dès sa transmission et n'est considérée par la société REV&SENS comme définitive et n'engage REV&SENS que si elle est impérativement accompagnée du règlement intégral correspondant.

ARTICLE 3 - LIVRAISON ET TRANSPORT

La livraison s'effectue sous 5 jours ouvrés minimum à compter de la réception de la commande par REV&SENS et du règlement intégral correspondant. En cas de personnalisation, la livraison s'effectue sous 10 jours ouvrés à compter de la réception de la commande par REV&SENS et du règlement intégral correspondant. Les délais de livraisons sont indiqués à titre informatif et indicatif. REV&SENS ne peut être tenu responsable de retard, avaries imputables à des tiers ou à la survenance d'un cas de force majeure (notamment grèves, tempêtes...). Tout retard de livraison ne peut donner lieu à aucun dommage et intérêt, et n'autorise pas le Client à refuser la livraison. Les Chèques sont sous la responsabilité du Client à compter de la remise de ceux-ci, bordereau de livraison ou de distribution signé. Le transfert des risques est opéré dès la livraison. Les éventuels dommages constatés à la réception du colis devront faire l'objet de réserves formelles sur le bon de livraison (ou le bordereau de distribution), à défaut c'est au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. De plus, le Client devra faire une réclamation auprès de REV&SENS dans un délai de 24 h à compter de la livraison, par tout moyen adapté, à défaut REV&SENS sera délié de toute obligation à l'égard du Client. D'autre part, toute réclamation relative à la conformité des produits livrés ne sera acceptée par REV&SENS, après contrôle, uniquement si elle est effectuée par écrit dans un délai de 5 jours à compter de la livraison.

ARTICLE 4 - PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT

Tout règlement doit intervenir en totalité par chèque ou virement, le jour de la commande sur la base de la valeur nominale des chèques commandés (valeur nominale non soumise à TVA), augmentée du montant des personnalisations et services complémentaires choisis par le Client, et des frais de gestion, des frais de livraison, des frais liés à l'ouverture de compte. De plus, tout nouveau Client ou tout Client n'ayant pas passé une commande depuis plus de 1 an, s'engage à payer les frais liés à l'ouverture de compte d'un montant de 20 € TTC. Les prix mentionnés sur le bon de commande ne peuvent donner lieu à aucun escompte. En cas de retard de paiement, REV&SENS peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. En cas de retard de paiement, les sommes restant dues porteront, conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, intérêts de plein droit à un taux égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal, exigibles le jour suivant la date d'échéance de paiement. En cas de procédure de recouvrement tous les frais encourus seront refacturés au Client en sus des intérêts susmentionnés. De plus en cas de chèque tiré sur le compte du Client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signature, les frais bancaires du rejet du paiement supportés par REV&SENS seront refacturés au Client. Le non-respect des conditions de paiement ci-dessus définies, même d'une seule échéance, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans aucune mise en demeure préalable.

ARTICLE 5 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La propriété des Chèques Lire®, Chèques Disque® et Chèques Culture®, est réservée à la société REV&SENS jusqu'au paiement complet du prix et des accessoires. A défaut de paiement à l'échéance, REV&SENS se réserve le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable, et le Client s'engage à lui restituer les Chèques Lire®, Chèques Disque® ou Chèques Culture® non payés.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ REV&SENS

La société REV&SENS s'engage à assurer la production et la livraison des Chèques Lire®, Chèques Disque® et Chèques Culture® commandés. REV&SENS met à disposition des Clients, un numéro de téléphone non surtaxé,

destiné à la prise et au suivi des commandes : 03 26 58 51 84. REV&SENS s'engage également à mettre à disposition des utilisateurs la liste des prestataires sur son site Internet (www.chèquesculturels.com) et sur son service utilisateurs au 0 892 68 08 98 (0,34 € TTC/min), numéro destiné uniquement aux utilisateurs des chèques.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ

Le refus par un des prestataires agréés par REV&SENS d'accepter les chèques, ou toute autre défaillance dudit prestataire, ne pourra entraîner la responsabilité de la société REV&SENS. Les prestataires agréés ne sont pas tenus de rembourser les articles qui auront été réglés totalement ou partiellement avec des Chèques Lire®, Chèques Disque® et Chèques Culture®. Les prestataires agréés peuvent appliquer des conditions d'acceptation qui leur sont propres. REV&SENS ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des Chèques Lire®, Chèques Disque® ou Chèques Culture® intervenant après la livraison effectuée chez le Client. REV&SENS ne procède ni à l'échange, ni à un quelconque remboursement des Chèques Lire®, Chèques Disque® ou Chèques Culture® perdus ou volés. Aucune interdiction ou opposition quelconque concernant l'acceptation d'un Chèque Lire®, Chèque Disque® ou Chèque Culture® par les prestataires agréés n'est possible.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation applicable aux Chèques Lire®, Chèques Disque® et Chèques Culture®, et s'engage à en informer les utilisateurs, ainsi que des conditions d'utilisation des chèques, notamment de leur date de validité et du fait qu'ils ne peuvent être ni utilisés, échangés ou remboursés postérieurement à leur date de validité. Le non-respect de cette obligation par le Client ne pourra en aucun cas engager vis-à-vis du porteur la responsabilité de la société REV&SENS. Le Client a la possibilité de retourner à REV&SENS, les Chèques Lire®, Chèques Disque® ou Chèques Culture® non utilisés, si réception dans nos locaux au plus tard le 31 mars soit 3 mois à compter de l'expiration de leur date de validité. Dans cette hypothèse, un avoir sera adressé par REV&SENS au Client, déduction faite de frais de gestion d'une somme de 10 % de la valeur faciale totale des chèques retournés (avec un minimum de déduction de 15 € TTC). À l'expiration du délai de 3 mois aucun avoir ne peut avoir lieu. Les Chèques Lire®, Chèques Disque® et Chèques Culture® ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. REV&SENS ne fait un avoir que sur les chèques effectivement payés par le Client. Le retour des chèques est effectué sous la responsabilité du Client, REV&SENS dégage toute responsabilité sur les chèques retournés et non réceptionnés.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à considérer comme confidentiels tous les documents, les informations et données qui seront portés à sa connaissance à la signature des présentes ou à l'occasion de son exécution, et ce pendant une durée de 2 ans après l'expiration du contrat.

ARTICLE 10 - VERSO DES CHÈQUES

Le verso des Chèques Lire®, Chèques Disque® et Chèques Culture® pourra être utilisé librement par la société REV&SENS à toutes fins publicitaires.

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client déclare qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments (logos, marques...) qu'il fournira à REV&SENS, garantissant celui-ci contre tout recours ou action que pourrait lui intenter un tiers à cet égard et il en autorise l'utilisation pour les besoins de l'exécution de la commande. Le Client autorise REV&SENS à utiliser pour une finalité commerciale et promotionnelle la marque, la dénomination sociale et le logo du Client sur tout support, et ce jusqu'à 1 an après l'expiration du contrat.

ARTICLE 12 - INDÉPENDANCE DES CLAUSES

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres dispositions du présent contrat.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Le droit français est applicable. Tout différend au sujet de l'application, de l'interprétation et de l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence des tribunaux du siège du vendeur.

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE CLIENT

Validation du bdc le :

par :

Signature :



La société est certifiée :
ISO 9001 depuis juin 2004
et a obtenu en 2009 le
renouvellement de son
certificat sous la version
2008, et ISO 14001 depuis
août 2010 par Bureau
Veritas.